

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en école maternelle

Réf : Décret 2019-826 du 2 août 2019

Année scolaire 20____ / 20 ____

Ecole		ı	Directeur.trice			Cadre réservé à l'école
						rés
Enfant	NOM Prénom					ervé
	DATE de NAISSANCE					à l'é
						cole
Responsable	NOM Prénom					.,
légal	Adresse					
1- AMÉNAGEMENT DEMANDÉ						
Je soussigné(e)demande que mon enfant (nommé ci-dessus) soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classes de l'après-midi le ou les :						
soit autorise a etre absent de l'école pendant les neures de classes de l'apres-inidi le od les .						
☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi						A compléter par
						éter
Pour la période (indiquer le numéro de la période) : Tout enfant qui fait la sieste en dehors de l'école a la possibilité de revenir dans sa classe l'après-midi dès						par
réouverture des portes qui est fonction du règlement intérieur. Toute situation d'enfant bénéficiant d'un graménagement du temps de présence à l'école fera l'objet d'un examen à chaque période scolaire afin d'étudier la révision de cet aménagement. Je souhaite que mon enfant revienne à l'école à h le ou les (cocher les jours concernés)						
□ L	undi 🗌 Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi			enfant
Date et signature de la personne responsable de l'enfa						
2- AVIS DU DIR	FCTFIIR TRICE		Date de récent	ion de la demande		
Avis: Avis favorable Avis défavorable, pour les raisons suivantes :						
			Do	to signatura du direc	stavum tuiaa da l'ásala	
Date, signature du directeur.trice de l'eco						Suiv
3- DECISION DE L'INSPECTEUR.TRICE						
Avis:	vis favorable	vis défavorable,	pour les raisons	suivantes :		la den
Date, signature du directeur.trice de l'école : 3- DECISION DE L'INSPECTEUR.TRICE Avis: Avis favorable Avis défavorable, pour les raisons suivantes : La demande parvient dans les deux jours qui suivent la réception par le directeur.trice. Le silence gardé pendant un délai de 15 jours à compter de la transmission de la demande par le directeur vaut décision d'acceptation.						
4- REPONSE APPORTEE AUX PARENTS			Date de retour	aux parents		
Date, signature et cachet du directeur.trice de l'école						